



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2022-90067

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **22 août 2022**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2022-90067**.

Cette demande, déposée par les futurs propriétaires du lot 5 185 088, situé au 286-520, chemin de Wexford, dans la zone F-82, vise la construction d'un bâtiment principal de type chalet de villégiature avec une superficie dérogatoire. Le paragraphe c de l'article 6.5 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit que la superficie au sol maximale pour un chalet de villégiature est limitée à 85 mètres carrés. L'élément dérogatoire est donc le chalet de villégiature projeté avec une superficie au sol de 102,78 mètres carrés.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 22 août 2022 à 19 h 30** au Centre communautaire, situé au 75, chemin de Gosford à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 5^e JOUR D'AOÛT 2022

La greffière adjointe,
Katherine Gagnon